

Fiche-action n° 9 – Valoriser les ressources locales		
Objectif prioritaire	Accompagner la transition énergétique du territoire	
Fonds mobilisé et montant (FEDER OS5, LEADER, FEAMPA)	Fonds mobilisé LEADER	Fonds mobilisé 125 000 €
Pour les fiches FEDER – Typologies d’actions de l’OS5 qui seront actionnées, à titre indicatif	Sans objet	
Version consolidée	01/01/2023	
Indicateur(s) de réalisation associé(s) Indicateur(s) de résultat associé(s)	<p>Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : Les indicateurs sont renseignés par l’AGR à l’échelle des programmes et par le GAL à l’échelle de la stratégie :</p> <p>A l’échelle des programmes : il s’agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d’emploi). Des indicateurs de performance supplémentaires pourront être intégrés suite aux modifications du Plan Stratégique National.</p> <p>A l’échelle de la stratégie du GAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets d’investissement matériel : - - Nombre d’actions de communication/sensibilisation : 	
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	<p><u>L’objectif prioritaire</u> « Accompagner la transition énergétique du territoire » répond aux enjeux suivants, identifiés dans le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une forte dépendance à la voiture en termes de mobilité et des alternatives à développer - Une faible performance énergétique du bâti - Faible part des produits agricoles transformés localement - Un poids encore faible de l’agriculture biologique et des circuits courts - Développement d’une agriculture saine, locale et durable <p>Les objectifs de la fiche-action 9 « Valoriser les ressources locales » sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les filières locales (de productions agricoles ou non agricoles) - Favoriser une alimentation durable et locale <p><u>Effets attendus</u> :</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - Affirmation du développement durable en Gâtine - Valorisation des ressources locales
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches favorisant la consommation et la vente de produits alimentaires issus des ressources du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation et formation auprès des consommateurs, producteurs et professionnels de la restauration collective/traditionnelle ✓ Promotion et communication sur les produits et filières locales ✓ Etudes, investissements et équipements favorisant l'approvisionnement de restaurants scolaires en produits agricoles locaux ✓ Création/amélioration d'ateliers de transformation ✓ Création d'outils de commercialisation en circuits courts - Projets utilisant de manière durable une ressource locale et biosourcée pour une valorisation économique locale (exemple : valorisation du bois-énergie, de la laine, etc.)
Bénéficiaires éligibles	Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Conditions d'éligibilité	Sans objet
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Inéligibilités	<p><u>Bénéficiaires inéligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les SCI, - les particuliers (personnes physiques sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) <p><u>Coûts et dépenses inéligibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature
Eligibilité temporelle des dépenses	<p>1^{er} janvier 2023</p> <p>Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'Etat. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible</p>
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5), dont notamment les lignes de partage suivantes :

	<p><u>Ligne de partage avec le PSN FEADER 73.03.01 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le FEADER 73.03.01 les investissements dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles supérieurs à 300 000 €. - La fiche-action LEADER n°9 finance les investissements inférieurs à 300 000 €
Principes/Modalités de sélection	Les modalités et principes de sélection seront définis par le GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur
Fonctionnement du dispositif	Au fil de l'eau
Taux max. d'aide publique	100 % dans la limite des règles nationales et européennes
Taux de cofinancement	80 %
Type de soutien	Subvention
Planchers	Double plancher de 8 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5 000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds (facultatif)	Plafond d'aide FEADER : 25 000 €
Modalités de versement	Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds
Recours à des OCS	Selon la réglementation en cours du programme FEADER
Règlementation aides d'Etat	La réglementation des aides d'Etat est applicable en fonction des projets
Eligibilité géographique	Voir PSR
Contribution à la mise en œuvre des ambitions de la feuille de route régionale NéoTerra dédiée à la transition écologique et énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique - Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestière, naturelles